



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Route de l'Abbaye 31 | 1963 Vétroz | Tél. 027 345 37 70 | Fax 027 345 37 71 | www.vetroz.ch

Monsieur
Pascal Coudray
Case postale 68
1963 Vétroz

Dossier traité par :
Laurent Seppey
027 345 37 70
laurent.seppey@vetroz.ch

Vétroz, le 19 novembre 2013

Concerne : Projet de construction destiné à la crèche, l'UAPE et la nursery communales

Monsieur,

Faisant suite à la sollicitation que vous avez déposée en date du 21 octobre dernier auprès du Bureau du Conseil général, nous sommes en mesure par la présente de vous apporter les éléments de réponses dont nous disposons, à savoir :

1. la date à laquelle le projet modifié a été formellement accepté par le Canton : l'autorisation liée à un démarrage anticipé des travaux a été délivrée par le Canton en date du 31 octobre 2013. L'inscription d'une servitude concernant la Municipalité et les propriétaires concernés devrait être finalisée prochainement en vue de l'obtention de l'autorisation de construire définitive. Le projet d'acte est actuellement en cours de rédaction par le notaire en charge du dossier,
2. une confirmation officielle du Canton comme quoi le projet modifié ne nécessitait pas une nouvelle mise à l'enquête publique : les discussions intervenues entre les bureaux d'architectes représentant la Municipalité et le Canton ont fait ressortir que la modification de projet ne nécessitait point de nouvelle mise à l'enquête publique. Preuve en est que l'autorisation de démarrage anticipé a été délivrée par l'Autorité cantonale,
3. le projet modifié n'a pas de conséquence sur le crédit d'engagement et d'emprunt de Fr. 11'422'364.-- accepté par le Conseil général en séance plénière du 17 décembre 2012 : le montant relatif à la construction de l'abri PCi, seule modification apportée au projet initial, figure au budget 2014 et n'aura pas d'incidence sur le crédit d'engagement

soumis au Conseil général. A noter qu'un montant de Fr. 150'000.-- pourra être prélevé dans le fonds figurant au bilan de la Municipalité et relatif aux places protégées.

En espérant ainsi vous avoir apporté les éclaircissements souhaités, nous vous prions d'agrèer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Municipalité de Vétroz



Le Président
Stéphane Germanier



Le Secrétaire
Laurent Seppey

Question écrite au Conseil municipal

Posée par : Pascal Coudray, Président de la Cogest
Titre : Projet de densification du centre du village
Date : 21 octobre 2013
Réception par le Bureau le : 21 octobre 2013


Visa du Bureau :

Monsieur le Président,

Je me réfère à l'appel d'offres concernant le projet de Densification du centre du village paru dans le bulletin officiel et sur le site SIMAP du 9 août 2013.

Par souci de clarification, en tant que Président de la Commission de gestion, et conformément à l'art. 13 al. 6 du Règlement du Conseil général, je demande au Conseil municipal :

1. **De communiquer la date à laquelle le projet modifié a été formellement accepté par le Canton**
2. **D'obtenir une confirmation officielle du Canton comme quoi le projet modifié ne nécessitait pas une nouvelle mise à l'enquête publique**
3. **De confirmer que le projet modifié n'a pas de conséquence sur le crédit d'engagement et d'emprunt de Fr. 11'422'364.- accepté par le Conseil général en séance plénière du 17 décembre 2012.**

Exceptionnellement je sollicite le Conseil municipal pour une réponse écrite avant le dépôt du rapport de la Cogest sur le budget 2014, soit pour le vendredi 15 novembre 2013 au plus tard.

Je vous remercie d'avance de votre compréhension.

Le dépositaire :


Pascal Coudray
Président de la Cogest